

**LE CONFLIT : A LA FRONTIERE DE LA SUBJECTIVITE  
JURIDIQUE ET PSYCHANALYTIQUE.**

**LE DIALOGUE ENTRE LE PSYCHANALYSTE JACQUES LACAN  
ET LE JURISTE CHAÏM PERELMAN<sup>1</sup>**

Silvane Maria **MARCHESINI**<sup>2</sup>

**RESUMÉ:** L’articulation parfois conflictuelle entre la Théorie du Droit et la Théorie Psychanalytique repose sur le fait que les deux champs discursifs de la subjectivité, bien qu’ils suivent des logiques distinctes, cherchent à aboutir à leurs objectifs pratiques à travers la parole. Elle pose la question d’une réflexion autant sur « les tensions et les conflits » entre le désir de l’individu et les lois des sociétés concrètes, que ceux entre les différentes lois des sociétés et la « Loi du langage », la Loi du Nom du Père comme un fait humain pour la Psychanalyse. Nous illustrerons ce conflit par le dialogue entre Chaïm Perelman, juriste belge, et Jacques Lacan, psychanalyste français.

**Mots-clés :** Conflit juridique ; Conflit psychique ; Subjectivité ; Désir ; Loi juridique ; Loi du Nom-du-Père ; Frontière entre le droit et la psychanalyse ; Chaïm Perelman ; Jacques Lacan.

**ABSTRACT:** « The conflict: at the frontier of legal and psychoanalytic subjectivity. The dialogue between the psychoanalyst Jacques Lacan and the philosopher of law Chaïm Perelman ». The articulation, sometimes conflictual, between the Theory of Law and the Psychoanalytic Theory lies on the fact that the two discursive fields of subjectivity, in spite of their being marked by distinct logics, they both seek to attain their practical objectives from the word. It puts the question to a reflection about the tensions and “the conflicts” that stand between the individual desire and the concretes laws of societies, as well as among the different laws of societies and the « Law of the Language », the

---

<sup>1</sup> MARCHESINI, S.-M. « Le conflit : à la frontière de la subjectivité juridique et psychanalytique. Le dialogue entre le psychanalyste Jacques Lacan et le juriste Chaïm Perelman. » *In* : Exposé prononcée le 23.04.2010, 2ème Journée doctorale de l’Ecole Doctorale des Sciences de l’Homme et des Sociétés – 2009/2010 – ED99b, Strasbourg-France.

<sup>2</sup> Avocate, diplômée de l’Université Fédérale du Paraná – Brésil.  
Psychologue et Titulaire d’un DEA en Psychanalyse.  
Psychanalyste Clinique.  
Depuis 2012, Docteure ès Psychologie, Université Nice Sophia Antipolis.  
E-mail : smmarchesini@gmail.com

Law of the Name-of-the-Father as a human fact for psychoanalysis. We will illustrate this conflict view through the dialogue engaged between Chaïm Perelman, a Belgium philosopher of law, and Jacques Lacan, a French psychoanalyst.

**Keywords :** Legal conflict, Psychic conflict, Subjectivity, Desire, Judicial Law, The law of the Name-of-the-Father, Frontier of legal and psychoanalytic subjectivity, Chaïm Perelman, Jacques Lacan.

Le droit, [...] fabriquer l'homme, c'est-à-dire l'instituer, par l'opération dogmatique qui noue ensemble le biologique, le social et l'inconscient.

**Kafka**

L'articulation parfois conflictuelle entre la Théorie du Droit et la Théorie Psychanalytique repose sur le fait que les deux champs discursifs de la subjectivité, bien qu'ils suivent des logiques distinctes, cherchent à aboutir à leurs objectifs pratiques à travers la parole.

En premier lieu, nous voulons dire que nous partons d'une certitude éthique que la subjectivité doit être envisagée dans une perspective d'intégration entre les fonctions du conscient et de l'inconscient.

Et encore, que cette récente médiation discursive entre le Droit et la Psychanalyse, qui n'ignore pas les mutations contemporaines, pose la question d'une réflexion autant sur les tensions et « les conflits » entre le désir de l'individu et les lois des sociétés concrètes (LEBRUN, 1997), que ceux entre les différentes lois des sociétés et la « Loi du langage », la Loi du Nom-du-Père comme un fait humain pour la Psychanalyse.

L'intéressant article écrit par Monsieur Jean-Pierre Lebrun, psychanalyste belge intitulé « De la servitude des nouveaux rois » (LEBRUN, 2004) propose un bon schéma pour ouvrir cette réflexion. Il a indiqué, avec beaucoup de précisions et détails, des aspects des mutations séculaires dans le fonctionnement collectif qui opèrent dans l'intersection subjective et sociale qui ont de l'importance pour la construction de la subjectivité.

Son travail suppose cette construction à cinq niveaux : le niveau que Lacan a appelé *l'humus humain*, le niveau du *social humain*, le niveau de la *société concrète*, le niveau de la *famille* et le niveau de la *réalité* psychique du sujet.

Au premier niveau, dit *humus humain*, il note la spécificité de l'humain, étant donné que l'entrée dans le champ de la parole exige du sujet de s'exclure de la jouissance absolue – à *la Chose*, étant ainsi marqué par la négation.

La structurante subjective est fondée à partir d'une insatisfaction insurmontable. L'être émerge donc d'une *perte*, d'un moins de jouissance qui sert de fondement aussi bien à la Loi du Nom du Père comme au désir.

Le deuxième niveau, celui de la limite dont la négativité sert de fondement à la Loi, surgit dans le *social humain* toujours représentée par *l'interdiction de l'inceste*, en

distinguant le monde naturel et celui de la culture avec l'établissement de places pour les individus à l'intérieur du social.

Au troisième niveau, il montre que la *société concrète* organise ses *normes* et ses lois qui sont développées et transmises à partir de l'interdiction fondatrice. Des règles – sociales et juridiques – qui ont comme fonction de soutenir le consentement à cette perte de la jouissance absolue.

Au quatrième niveau, la *famille*, il montre, par les rapports avec les premiers autres – généralement les parents – au moyen desquels le sujet rencontre cette limite de jouissance.

Aussi, dans le même mouvement, il faudra à l'enfant, *au niveau de sa réalité psychique de sujet*, consentir à renoncer à la toute-jouissance – c'est-à-dire, renoncer à toute puissance infantile en assumant la castration symbolique – pour pouvoir accéder au désir.

Sur ces bases, JP Lebrun soutient la thèse de l'existence d'une *solidarité d'une perte nécessaire à chaque niveau du dispositif de construction subjective*, qui établit la ligne de partage entre la jouissance et la langue, transmise comme limite nécessaire à la spécificité de *l'humus humain* et de la psychologie du désir.

C'est la solidarité diminuée de perte-de-jouissance qui est actuellement remise en cause, suivant l'optique de M. Lebrun. Dans sa recherche de clarté à l'organisation du lien social, il trouve une mutation inédite. Une subversion sans précédent à quoi il attribue la responsabilité de la perte des repères, de même que les difficultés de réajustement dont nous avons sans cesse des échos au travers des avatars de la vie collective.

Les deux premiers niveaux, à savoir, celui de *l'humus humain*, et celui du *social humain*, appelés par lui « noyau anthropologique dur », sont distingués de l'ordre symbolique de l'ordre social.

Il cherche, de cette manière, à délimiter ce qui révèle des *contraintes de la structure* et ce qui n'est qu'une simple *contingence historique*.

Il remarque le symptôme d'une négativité déplacée, pulvérisée, qui annonce la suppression de la *catégorie de l'impossible*. C'est-à-dire la disparition de la *limite* qui impose une moins-jouissance, comme conséquence de la « dé-légitimation » des figures de l'autorité. La fin d'un lien social organisé en un système d'une position d'extériorité, de *place d'exception*, ce qui mène au discrédit de la différence de places et de la transcendance comme une logique acceptable.

Il explique, en résumé, que nous sommes en train d'aboutir à la fin d'un régime symbolique de la vie collective qui a été soutenu par l'*Incomplétude* et la *Consistance*, et que nous sommes en train de vivre, en même temps, l'émergence de la construction d'un autre type de lien social qui accentue la *Complétude* et l'*Inconsistance*.

Donc, l'optique de la psychanalyse apporte un éclairage sur le fondement des lois, c'est-à-dire, de la loi de l'humanité insérée dans les structures du langage – le niveau que Lacan a appelé *l'humus humain*, le niveau du *social humain*, de la *famille*, et de la *réalité psychique du sujet* – et des lois spécifiques d'un champ de Droit qui, pour des raisons historiques, ont été construites et développées par les *sociétés concrètes*

(LEBRUN, 2004), plus récemment par les Etats, tout en portant une réflexion sur ce qui serait de l'ordre de l'humanisation et de la déshumanisation.

Sur la question de la légitimité des lois, il faut éclaircir qu'il ne s'agit pas de la qualité des lois, mais, de la nature même d'une *instance* symbolique, soit, une catégorie du symbolique en vertu de « la loi proposée à cette chaîne »<sup>3</sup> de la structure du langage.

En conséquence d'un déplacement de la perspective de compréhension du symbole faisant partie d'une chaîne signifiante soumis à l'influence de la linguistique, – différent d'une combinatoire symbolique de l'inconscient dérivée de Lévi-Strauss -, la compréhension de la *Loi comme instance signifiante* peut s'élargir dans des registres épistémologiques différents, comme par exemple, la dialectique du signifiant et de l'Autre, le « vide interne » subjectif, les versants radicaux des effets du langage, nommément la métaphore et la métonymie – autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement synchronique et diachronique où ils apparaissent dans le discours -, enfin la représentation « borroméenne » du symbolique.

Après Freud, Lacan a mis en place la dualité signifiant/signifié dans ses premiers séminaires et il a exposé des fonctions de la métaphore et de la métonymie dans les psychoses à propos du délire, en se servant de l'apport sur ce point du linguiste Jakobson. Il a démontré comment la *métaphore paternelle* est liée à la mise en place du *signifiant phallique*, un tiers terme, comme signifiant central de toute l'économie

---

<sup>3</sup> Dans le dictionnaire le sens de la note : « Symbolique – Position de l'insistance [...] On ne saurait négliger sans doute en l'occurrence l'influence de Jakobson, dont les *Fundamentals of Language* ont paru précisément en 1956, c'est-à-dire dans la période intermédiaire entre le séminaire sur la Lettre volée et sa réécriture. La notion de la chaîne signifiante, qui a donnée assise à la catégorie du symbolique, se situe dans sa mouvance; et c'est dans la mesure où lui sont rapportés les effets d'« in-sistance » et d'« ex-sistance » caractéristiques de l'expérience psychanalytique que Lacan prend alors distance de sa conception antérieure d'une combinatoire symbolique de l'inconscient, dérivée de Lévi-Strauss. L'année suivante, la conférence reprise sous le titre de « L'instance de la lettre dans l'inconscient » y associera la « consistance ». Aussi bien en annotation au même texte, à propos de la métonymie, Lacan tient-il à rendre hommage à Jakobson, soulignant qu'un psychanalyste « trouve en tout instant en ses travaux à structurer son expérience ». En 1960 encore: « L'inconscient, à partir de Freud, est une chaîne de signifiants qui, quelque part (sur une autre scène, écrit-il) se répète et insiste pour interférer dans les coupures qui lui offre le discours effectif et la cogitation qu'il informe. Dans cette formule, qui n'est nôtre que pour être conforme aussi bien au texte freudien qu'à l'expérience qu'il a ouverte, le terme crucial est le signifiant, ranimé de la rhétorique antique par la linguistique moderne, en une doctrine dont nous ne pouvons marquer ici les étapes, mais dont les noms de Ferdinand de Saussure et de Roman Jakobson indiqueront l'aurore et l'actuelle culmination, en rappelant que la science pilote du structuralisme en Occident a ses racines dans la Russie où a fleuri le formalisme. Genève 1910, Petrograd 1920 disent assez pourquoi l'instrument en a manqué à Freud. Mais ce défaut de l'histoire ne rend que plus instructif le fait que les mécanismes décrits par Freud comme ceux du processus primaire, où l'inconscient trouve son régime, recouvrent exactement les fonctions que cette école tient pour déterminer les versants les plus radicaux des effets du langage, nommément la métaphore et la métonymie, autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement synchronique et diachronique où ils apparaissent dans le discours. La structure du langage une fois reconnue dans l'inconscient, quelle sorte de sujet pouvons-nous lui concevoir ? On peut ici tenter, dans un souci de méthode, de partir de la définition strictement linguistique du Je comme signifiant: où il n'est rien que le shifter ou indicatif qui dans le sujet de l'énoncé désigne le sujet en tant qu'il parle actuellement. C'est dire qu'il désigne le sujet de l'énonciation, mais qu'il ne le signifie pas. Comme il est évident au fait que tout signifiant du sujet de l'énonciation peut manquer dans l'énoncé, outre qu'il y en a qui diffèrent du Je, et pas seulement ce qu'on appelle insuffisamment les cas de la première personne du singulier, y adjoignît-on son logement dans l'invocation plurielle, voire dans le Soi de l'autosuggestion. » (KAUFMANN, 1998, p. 561).

subjective (KAUFMANN, 1998, p. 314). Lacan promulgue, alors, la *métaphore paternelle* comme le prototype même de la métaphore.

Donc, la complexité de cette articulation entre la Théorie du Droit et la Théorie Psychanalytique nous a amené à cette recherche dans une vision transdisciplinaire. Selon Basarab Nicolescu, physicien quantique, la vision transdisciplinaire regarde « ce qui est à la fois entre les disciplines, à travers des différentes disciplines et au-delà de toute discipline. » Tout en suivant une logique de la physique quantique, qui introduit une contradiction irréductible dans la structure, les fonctions et les opérations même de la logique, c'est-à-dire, la logique du « tiers inclus », clef de voûte de la philosophie lupascienne, laquelle n'abolit pas la logique du « tiers exclu » de la logique classique :

[...] elle restreint seulement son domaine de validité. La logique du tiers exclu est certainement validée pour des situations relativement simples, comme par exemple la circulation de voitures sur une autoroute : personne ne songe à introduire, sur une autoroute, un troisième sens par rapport au sens permis et au sens interdit. En revanche, la logique du tiers exclu est nocive, dans les cas complexes, comme par exemple le domaine social ou politique. Elle agit, dans ces cas, comme une véritable logique d'exclusion : le bien ou le mal, la droite ou la gauche, les femmes ou les hommes, les riches ou les pauvres, les blancs ou les noirs. Il serait révélateur d'entreprendre une analyse de la xénophobie, du racisme, de l'antisémitisme ou du nationalisme à la lumière de la logique du tiers inclus (NICOLESCU, 1998).

Donc, par le biais de la transdisciplinarité, la philosophie marxiste, par exemple, peut être étudiée par le regard croisé de la philosophie avec la physique, le droit, l'économie, la psychanalyse ou la littérature. L'objet d'étude sortira ainsi enrichi du croisement de plusieurs disciplines, et encore plus enrichi, par rapport à l'interdisciplinarité, parce que la finalité de la recherche transdisciplinaire déborde le cadre de la recherche disciplinaire.

Nous nous contentons ici de l'exposition naïve des trois axiomes sur lesquelles est fondée la logique quantique (NICOLESCU, 1998) :

1. L'axiome d'identité : A est A.
2. L'axiome de non-contradiction : A n'est pas non-A.
3. L'axiome du tiers exclu : il n'existe pas un troisième terme T (T de « tiers inclus ») qui est à la fois A et non-A.

On peut observer que « les couples contradictoires qu'elle a mis en évidence sont effectivement mutuellement contradictoires quand ils sont analysés à travers la grille de lecture de la logique classique ». Et aussi, « dans l'hypothèse de l'existence d'un seul niveau de Réalité, le deuxième et le troisième axiomes sont évidemment équivalents ».

Si on part de la logique classique, « on arrive immédiatement à la conclusion que les couples contradictoires mis en évidence par la physique quantique sont mutuellement exclusifs », car on ne peut affirmer en même temps la « validité d'une chose et son contraire : A et non-A ».

La perplexité engendrée par cette situation est bien compréhensible selon Nicolescu car : « peut-on affirmer, si on est sain d'esprit, que la nuit est le jour, le noir est le blanc, l'homme est la femme, la vie est la mort ? ». Pourtant, cette vision

transdisciplinaire « nous propose de considérer une Réalité multidimensionnelle, structurée à de multiples niveaux, qui remplace la Réalité unidimensionnelle, à un seul niveau, de la pensée classique » (NICOLESCU, 1996, p. 72).

Pour la logique quantique « le sujet connaissant est impliqué lui-même dans la logique qu'il formule. « L'expérience » est ici l'expérience du sujet, d'où l'impossibilité d'un jugement scientifique absolu. L'espace-temps quantique est celui de la troisième matière, des phénomènes quantiques, esthétiques et psychiques. Donc, pour la transdisciplinarité, la Réalité n'est pas seulement multidimensionnelle – elle est aussi multiréférentielle. Et les lois elles-mêmes doivent se soumettre à la contradiction irréductible.

La transdisciplinarité est, donc dans cette logique du dynamisme tridialectique, la transgression de la dualité opposant les couples binaires : sujet ↔ objet, subjectivité ↔ objectivité, amour ↔ haine, guerre ↔ paix, etc. Et c'est grâce à la logique du « tiers inclus » ontologique que la recherche dans les sciences humaines aura la chance d'un renouvellement, car elle induit une structure ouverte des niveaux de référence<sup>4</sup>. Selon Nicolescu « cette structure a une portée considérable sur la théorie de la connaissance, car elle implique l'impossibilité d'une théorie complète, fermée sur elle-même. ». La logique de tiers inclus, clef de voûte de la philosophie lupascienne, est celle de la contradiction actualisée relativement par l'équivoque, et elle pourrait nous donner plus accès à la compréhension de la logique psychique du comportement humain.

Donc, l'objectivité stricte de la pensée classique n'est plus valable dans le monde quantique, dans lequel l'objectivité dépend du niveau de réalité considérée. Nicolescu affirme : « Le vide vide de la physique classique est remplacé par le vide plein de la physique quantique. La plus petite région de l'espace est animée par une extraordinaire activité, signe d'un perpétuel mouvement » (NICOLESCU, 1996, p. 90-91). Et encore que « le monde microphysique quantique et le monde psychique sont deux manifestations différentes d'un seul et même dynamisme tridialectique » Les méditations microphysiques ont abouti à un « rien d'objectivité », c'est-à-dire, un rien d'espace<sup>5</sup>.

L'impact majeur culturel, plus récemment, de la logique quantique fut la remise en cause du dogme philosophique contemporain de l'existence d'un seul niveau de réalité. A cet égard, nous pouvons convoquer ici le texte « Pourquoi la guerre ? » (FREUD, [1933] 1995, p. 201-215) dans lequel Freud répond à une correspondance d'Einstein, en disant au début : « [...] le physicien comme les psychologues, [...], il se rencontreraient sur le même terrain ».

---

<sup>4</sup> L'ensemble des niveaux de Réalité et le zone complémentaire de non-résistance constitue l'Objet transdisciplinaire (NICOLESCU, 1998).

<sup>5</sup> Discourant à propos de L'ontologie de Lupasco, Nicolescu affirme: « Lupasco n'a jamais affirmé que « l'âme » se trouve dans l'électron, ou le proton, ou le muon, ou le pion, affirmation qui serait d'ailleurs absurde, car les centaines de particules connues sont aussi fondamentales les unes que les autres. Le monde quantique et le monde psychique sont deux manifestations différentes d'un seul et même dynamisme tridialectique. Leur isomorphisme est engendré par la présence continue, irréductible de l'état T dans toute manifestation. Lidovic de Gaigneron arrivait à une conclusion semblable : « [...] il ressort que l'essentiel du Sujet, comme celui de l'Objet, doit subsister dans une sphère synthétique où se concilient l'affirmation et la négation d'un spectacle dont la science ne dissout que le seul aspect négatif. Sa méditation exhaustive du divisible abouti, en effet, à un rien d'objectivité [...] Mais pourquoi la nature de ce « rien d'espace » serait-elle incompatible avec le « rien d'espace » d'où jaillit la conscience humaine ? La dialectique quantique est, selon les très beaux mots de Lupasco, celle de la « dilatation du doute » (NICOLESCU, 1998).

Il a justifié l'enthousiasme guerrier et les conflits par des arguments de sa théorie des pulsions de vie et de mort, car l'une de ces pulsions est tout aussi indispensable que l'autre aux phénomènes de la vie. Il fait ici une relation entre l'opposition du couple « amour et haine » en disant que cette opposition « entretient peut-être une relation originaire avec le couple attraction-répulsion » lequel joue un rôle tout aussi important dans la physique.

Freud idéalisait déjà à son époque « une communauté d'hommes qui auraient soumis leur vie pulsionnelle à la dictature de la raison ; des hommes inaccessibles à l'intimidation et acharnés à poursuivre la vérité pour gouverner les foules sans autonomie. C'est là une espérance utopique ».

La plus récente conception physique de réalité multidimensionnelle et multiréférentielle nous a amené à une recherche transdisciplinaire. D'un côté, de la question du fondement de *l'idéal de la raison pratique* et de *l'argumentation discursive* sur la possibilité du jugement scientifique absolu. C'est-à-dire, sur la possibilité de *décision raisonnable* justifié rhétoriquement dans le champ du Droit, et encore de la légitimation des lois du Droit positif en raison d'un principe d'universalité, d'une part ; la recherche de la question du fondement rhétorique de la *Métaphore Paternelle*, dans le champ de la Psychanalyse, en raison du principe de singularité, d'autre part.

La complexité des procédés de *l'argumentation* scientifique basée sur la *métaphore*. D'un côté, dans le champ discursif psychanalytique, la *construction de la subjectivité* et la *capacité de jugement singulier* révèlent des *contraintes de structure* ; et, de l'autre côté, dans le champ du Droit, sur la *capacité de jugements raisonnables*, ce qui révèle des *contraintes* qui ne sont qu'une simple *contingence historique* -, nous a fait remarquer l'important dialogue entre Chaïm Perelman et Jacques Lacan (1999, p. 359-363), comme une des pierres angulaires d'un nouveau mode de réflexion sur les tensions et « les conflits » entre le désir de chaque individu, les lois du Droit et la Loi du Nom-du-Père<sup>6</sup>.

Il est important de remarquer ce dialogue, car la conception du Discours comme forme de lien social, formulée par Lacan, ainsi que sa conception de la métaphore comme « l'effet de la substitution d'un signifiant à un autre dans une chaîne [...] comme tels réductibles à une opposition phonématique »<sup>7</sup>, s'approche de la rhétorique de Perelman.

---

<sup>6</sup> « L'humanité l'a toujours sue, en Occident comme partout, cette étrange loi de l'espèce, la loi de l'image qui fait vivre la vie, l'image du Père. L'animal humain l'apprend par la parole, cette loi du Père; elle lui dit qu'il doit mourir à quelque chose pour vivre, elle lui dit qu'il doit – mais comment lui dire ce qu'il doit ?

Pour que l'homme ne meure pas de rester collé à sa mère, à l'image de sa mère, ou ce qui revient au même, collé à lui-même, à l'image de lui-même, les sociétés ont échafaudé les édifices de la Vérité, les monuments des textes écrits ou des paroles transmises qui séparent l'homme de lui-même, qui le blessent, qui le marquent au feu des mythes, des religions, de la poésie tragique dont s'entoure l'interdit de tuer.

L'humanisation de l'homme, c'est cela : l'échafaudage qui construit l'image du Père. [...] il lui est infligé comme loi de l'espèce la douleur d'apprendre la limite, [...] cette loi du sacrifice. [...] le père et le fils sont liés par un sacrifice, par la douleur d'apprendre la limite, par la nécessité d'une mort qui n'est ni le meurtre de soi, ni le meurtre d'un autre. [...] – Abraham lança la main pour saisir le couteau, mais ses yeux laissaient couler des larmes. Et ces larmes de compassion du père tombaient dans les yeux d'Isaac - . » (LEGENDRE, 1996, p. 41-42).

<sup>7</sup> Discourant à propos des quatre discours, Lacan affirme: « La métaphore est radicalement l'effet de la substitution d'un signifiant à un autre dans une chaîne, sans que rien de naturel ne le prédestine à cette fonction de phore, sinon qu'il s'agit de deux signifiants, comme tels réductibles à une opposition phonématique. » (LACAN, 1999a, p. 360).

En effet, tous deux inaugurent un nouveau statut discursif. Il dépasse, en effet, les limites de leurs énonciations scientifiques particulières, aspirant à une vérité toujours relative.

Donc nous mettons en évidence, dans cet article, l'interlocution entre Lacan et Perelman (LACAN, 1999b, p. 490-526), à la Société de Philosophie parisienne, le 23 avril 1960, figurant dans les œuvres de ces deux auteurs comme une possibilité d'approche entre les deux disciplines. « Ethique et Droit » (1990, p. 121-131 et 151) de Chaïm Perelman et les « Ecrits » de Jacques Lacan, et dans ceux-ci, principalement les textes « L'instance de la lettre dans l'inconscient [...] et La métaphore du sujet » (LACAN, 1999a, p. 359-363), où Lacan informe le champ juridique sur la *théorie des effets du signifiant distincts du signifié vis-à-vis des manifestations de l'inconscient*.

Nous nous permettons ici de vous résumer les arguments que Perelman, professeur à l'Université Libre de Bruxelles, a développé devant les membres de la Société de Philosophie à la Sorbonne, conformément au compte-rendu de la séance, et qu'il a publié, pages 118/119, dans son livre « Ethique et Droit » (PERELMAN, 1990, p. 118-119).

Il a parlé de l'idéal de la philosophie, celui de la sagesse, c'est-à-dire, d'un *idéal de la raison pratique* qui dominerait les passions et éviterait la violence. L'absence d'accord, même sur les principes logiques qui guideraient l'homme raisonnable dans l'action conformément à des règles, lui a fait dire que « L'idéal de la raison pratique n'est plus qu'un mythe, comme celui du paradis perdu ».

La justification de sa Théorie de l'argumentation, c'est que la déception par rapport à la logique formelle :

[...] résulte d'une conception trop étroite de la raison elle-même : car à ne voir en celle-ci que la faculté du raisonnement démonstratif, c'est-à-dire formellement correct, on néglige le fait indubitable que raisonner, ce n'est pas seulement déduire et calculer, c'est aussi délibérer et argumenter.

Il a argumenté que :

La nature même de l'argumentation fait qu'elle ne présente pas le caractère contraignant des démonstrations, que l'on peut argumenter pour ou contre une thèse, alors qu'il serait absurde de vouloir, dans un système cohérent, démontrer un théorème et sa négation. Mais cette situation nécessite, pour adhérer aux conclusions d'une argumentation, ou pour les écarter, une capacité de jugement qui permet de comprendre l'idée même de décision raisonnable.

Il a illustré la question de la capacité de jugement par l'opposition traditionnelle entre la charité et la justice :

[...] c'est cette dernière vertu qui paraît rationnelle, c'est elle qui pèse, qui compare et qui mesure, ce sont les décisions justes qui se présentent comme rationnellement fondées. C'est pourquoi l'hypothèse, selon laquelle ce qui est qualifié de juste manifeste, de quelque façon, l'influence de la raison dans l'action, ne paraît pas téméraire.



Il a expliqué que cette influence de la raison sur l'action se manifeste, tout d'abord, dans « la règle de justice selon laquelle il est juste de traiter de la même façon ce qui est considéré comme essentiellement semblable ». L'application de cette règle implique, tout d'abord, « l'importance du précédent, c'est-à-dire du traitement antérieur d'une situation semblable », et dont il n'y a lieu de s'écarter qu'en fournissant des raisons suffisantes. Ensuite, quand les situations comparées ne sont pas identiques, mais seulement semblables, l'application de la règle nécessite une « prise de position quant à l'aspect essentiel ou accessoire des caractères par lesquels elles diffèrent l'une de l'autre ».

Perelman essaie avec sa « nouvelle rhétorique » de savoir comment fonder les jugements de valeur sur lesquels les hommes pourraient fonder leur action. Il prend l'*argumentation* et son rôle persuasif prépondérant dans la *rhétorique* comme élément fondateur de sa théorie, permettant ainsi une lecture des textes basée sur le dialogue. Il aborde la thématique de la *raison pratique* en présentant les *origines psychologiques* de la réflexion philosophique qui a été suscitée par l'angoisse qu'auraient provoquée les premiers doutes et les premiers déchirements. Il conçoit le début de celle-ci à partir d'une *rupture* de la communion de l'homme avec son milieu et entre autre les premières mises en question tant de nos croyances que de nos modalités d'action (PERELMAN, 1990, p. 121).

En résumé, Perelman a montré les limites de la *logique déductive formelle* et, en quoi cet idéal ne peut rendre compte de l'argumentation quotidienne ni de l'idéal de justice et d'équité. C'est pourquoi, à la raison pratique il ajoute des éléments de *dialectique*, l'art de mener un dialogue critique, et de *rhétorique*, l'art de convaincre un auditoire. D'après Perelman cet auditoire doit être universel et constitué de l'ensemble des esprits raisonnables. La *capacité de jugement*, c'est-à-dire, l'idée même de *décision raisonnable* et sa *justification* devra recourir non pas à une logique des jugements de valeur, mais à toutes les ressources d'une argumentation, d'où, l'importance de la tradition, de l'éducation et de l'initiation dans tous les domaines et constitue un préalable indispensable à l'élaboration de toute pensée originale même si c'est pour faire la critique.

Perelman reconnaît, comme les sociologues, l'interdépendance et l'interaction de la morale et du Droit, et son idée d'un *auditoire universel* n'est entièrement fondée, ni sur l'expérience, ni sur une intuition évidente ou une révélation transcendante, mais est elle-même conditionnée historiquement et socialement.

L'idée de la *raison pratique* est donc explicitée et mesurée par le recours à la *règle de justice*. C'est-à-dire, il est juste de traiter de la même façon ce qui est considéré semblable à partir du principe de la *raison suffisante* et de la règle du précédent.

Il a construit sa théorie à partir de la pensée d'Aristote et il a considéré la science du Droit selon le modèle proposé par la Théorie Pure du Droit de Hans Kelsen, en critiquant la compréhension moderne du Droit basée sur les dogmes du discours scientifique, comme par exemple, l'objectivité et l'exactitude soutenue sur la logique classique de la mathématique, trop démonstratif et évaluative.

C'est à cette occasion qu'à la fin de l'exposé de Perelman à la Société Française de Philosophie, Lacan a fait une intervention que nous reproduisons ici conformément au

compte-rendu de la séance, pages 151/155 du livre « Éthique et Droit » (PERELMAN, 1990, p. 151-157), où il a affirmé :

Les procédés de l'argumentation intéressent M. Perelman pour le mépris où les tient la tradition de la science. Ainsi est-il amené devant une Société de philosophie à plaider la méprise.

Il vaudrait mieux qu'il passât au-delà de la défense pour qu'on vienne à se joindre avec lui. Et c'est en ce sens que portera la remarque dont je l'avertis : que c'est à partir des manifestations de l'inconscient, dont je m'occupe comme analyste, que je suis venu à développer une théorie des effets du signifiant où je retrouve la rhétorique [...]

La métaphore, par exemple, dont on sait que j'y articule un des deux versants fondamentaux du jeu de l'inconscient.

Je ne suis pas sans m'accorder à la façon dont M. Perelman la traite en y décelant une opération à quatre termes, voire à ce qu'il s'en justifie de la séparer ainsi décidément de l'image. Je ne crois pas qu'il soit fondé pour autant à croire l'avoir ramenée à la fonction de l'analogie.

[...]

Le chat fait oua-oua, le chien fait miaou-miaou. Voilà comment l'enfant épelle les pouvoirs du discours et inaugure la pensée.

[...]

Après quoi, il nous faudra rappeler que tout blablabla que soit essentiellement le langage, c'est de lui pourtant que procèdent l'avoir et l'être.

Ce sur quoi jouant la métaphore [...], ce n'est pas chanson vaine qu'elle évoque le lien qui [...] unit la position d'avoir au refus inscrit dans son être. Car c'est là impasse de l'amour. Et sa négation même ne ferait rien de plus ici, nous le savons, que la poser, si la métaphore qu'introduit la substitution [...] au sujet, ne faisait surgir le seul objet dont l'avoir nécessite le manque à l'être : le phallus, autour de quoi roule tout le poème jusqu'à son dernier tour.

C'est dire que la réalité la plus sérieuse, [...] si l'on considère son rôle à soutenir la métonymie de son désir, ne peut être retenue que dans la métaphore.

Où veux-je en venir, sinon à vous convaincre que ce que l'inconscient ramène à notre examen, c'est la loi par quoi l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucun discours ?

[...] Encore qu'il ne soit pas vain de rappeler ici que le discours de la science, en tant qu'il se recommanderait de l'objectivité, de la neutralité, [...] est tout aussi, malhonnête, aussi noir d'intentions que n'importe quelle autre rhétorique.

Ce qu'il faut dire, c'est que le Je de ce choix naît ailleurs que là où le discours s'énonce, précisément chez celui qui l'écoute.

N'est-ce pas donner le statut des effets de la rhétorique, en montrant qu'ils s'étendent à toute signification ? Que l'on nous objecte qu'ils s'arrêtent au discours mathématique, nous en sommes d'autant plus d'accord que ce discours, nous l'apprécions au plus haut degré de ce qu'il ne signifie rien.

Le seul énoncé absolu a été dit par qui de droit : à savoir qu'aucun coup de dé dans le signifiant, n'y abolira jamais le hasard, – pour la raison,

ajouterons-nous, qu'aucun hasard n'existe qu'en une détermination de langage, et ce sous quelque aspect qu'on le conjugue, d'automatisme ou de rencontre.

Dans la réponse donnée par M. Perelman à Jacques Lacan devant les membres de la Société de Philosophie, conformément au texte publié dans l'œuvre « Éthique et Droit », il a confirmé qu'il y a des rapports féconds entre son étude et la psychanalyse. Il a remarqué qu'il y a souvent désaccord en sciences humaines et dans beaucoup d'autres domaines que l'on considère pourtant comme relevant de la raison. Un visionnaire précurseur sur son temps, il s'était déjà demandé « si des efforts s'étendant à tous les champs des sciences humaines ne devraient pas être l'objet de travaux d'équipes, d'équipes de gens qui se donnent la main, qui s'aident, qui s'épaulent, qui se critiquent [...] » parce qu'il ne croyait pas que cela puisse être mené par un seul homme. Il a remarqué aussi l'importance de l'étude d'usages persuasifs, rationnels, raisonnables, déraisonnables du langage, du point de vue de la psychologie et spécialement de la psychanalyse (PERELMAN, 1990, p. 155-157).

Suite à la recherche que nous avons faite sur ce dialogue dans l'œuvre de Perelman, nous nous sommes penchées sur le texte « L'Instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud » (LACAN, 1999b, p. 526) où nous avons trouvé la note de bas de page selon laquelle se raccorde à cet article ladite intervention faite par Lacan le 23 avril 1960 à la Société de philosophie, « à propos de la communication que M. Perelman y produisit, sur la théorie qu'il donne de la métaphore comme fonction rhétorique – précisément dans la Théorie de l'argumentation », et nous remarquons dans l'appendice II des « Écrits II » un autre texte, « La métaphore du sujet » (LACAN, 1999a, p. 359-363), qui est le récrit, fait par Lacan en juin 1961, de cette intervention.

Donc, plus d'un an après, Lacan a réécrit son intervention en réponse à Perelman, sous le titre « La métaphore du sujet *in* : « Écrits II, Appendice II », avec une petite préface où il écrit:

Ce texte est le récrit, fait en juin 1961, d'une intervention apportée le 23 avril 1960 en réponse à M. Perelman, lequel arguait de l'idée de rationalité et de la règle de justice devant la Société de philosophie.

Il témoigne d'une certaine anticipation, à propos de la métaphore, de ce que nous formulons depuis d'une logique de l'inconscient.

Nous devons à M. Regnault de nous l'avoir rappelé à temps pour que nous l'adjoignons à la seconde édition de ce volume.

Revenons maintenant au texte nommé « La métaphore du sujet » (LACAN, 1999a, p. 359) qui est, comme nous l'avons dit, la réécriture, faite en juin 1961, de la même intervention, pour mettre en évidence que Lacan y réaffirme que les *procédés de l'argumentation* intéressent Monsieur Perelman malgré le mépris de la tradition scientifique à l'égard de ce thème, et que mieux vaudrait qu'il passât au-delà de la défense de tels procédés, « pour qu'on vienne à se joindre à lui », en avertissant des effets inconscients.

Nous revenons au contenu du texte nommé « L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud » (LACAN, 1999b, p. 504), où Lacan parle de la métaphore, pour en transcrire un paragraphe de grande importance pour le

développement de notre raisonnement sur la complexité du processus d'argumentation rhétorique scientifique fondé sur la métaphore et sur la capacité de jugements raisonnables conformément aux conditions de subjectivité. Lacan y explique quant à la métaphore :

L'étincelle créatrice de la métaphore ne jaillit pas de la mise en présence de deux images, c'est-à-dire de deux signifiants également actualisés. Elle jaillit entre deux signifiants dont l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne.

Donc, pour accompagner la totalité de ce dialogue dans la Société de Philosophie à la Sorbonne et des prises de position conséquentes, conformément au compte-rendu de la séance du 23 avril 1960, nous retournons à l'œuvre « Ethique et Droit », dans laquelle on lit que Perelman, ayant argumenté à cette occasion à propos de *l'idéal de la rationalité pratique* – qui est explicité grâce à l'application de la *règle de justice*, thèse basée sur la *métaphore* réalisée en quatre termes et *séparée de l'image* –, Lacan, à son tour, quoique concordant en partie, a présenté comme argument de poids de son intervention son désaccord à l'égard de la *fonction d'analogie* de la métaphore.

Lacan a affirmé oralement à l'occasion de la séance philosophique aussi bien qu'il a écrit que, somme toute, c'est à partir des *manifestations de l'inconscient*, vérifiées durant sa pratique comme analyste, qu'il a développé une théorie des « effets du signifiant distincts du signifié », dans laquelle se rencontre la rhétorique. Il a remarqué à partir de la linguistique que c'est du langage que procèdent l'avoir et l'être.

C'est donc à partir de ces arguments que Lacan a donné la formule de la structure métaphorique dans laquelle un signifiant se substitue à un autre, créant une nouvelle signification et faisant surgir par effet de ratage un nouveau signifié. Mais il ne s'agit pas simplement du remplacement d'un mot par un autre : « l'un s'est substitué à l'autre en prenant sa place dans la chaîne signifiante, le signifiant occulté restant présent de sa connexion (métonymique) au reste de la chaîne ».

Dans l'ordre du langage, le signifiant, produit par la *métaphore paternelle* introduisant une substitution du sens, souligne un trait essentiel de la singularité du sujet. Elle fait « surgir le seul objet dont l'avoir nécessite le manque à être : le phallus [...] ». Cette Loi de l'humanité insérée dans les structures du langage, c'est-à-dire Loi de l'inconscient, c'est la loi par quoi l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucun discours.

Lacan [1960] a dit que :

L'inconscient, à partir de Freud, est une chaîne de signifiants qui, quelque part (sur une autre scène, écrit-il) se répète et insiste pour interférer dans les coupures que lui offre le discours effectif et la cogitation qu'il informe. (KAUFMANN, 1998, p. 561)

Dans cette formule le terme crucial est le *signifiant*, ranimé de la rhétorique antique par la linguistique moderne à partir du structuralisme. Nous savons que cet instrument a manqué à Freud pour développer sa méthode d'association libre par des forces psychiques inconscientes.

Mais ce défaut de l'histoire ne rend que plus instructif le fait que les mécanismes décrits par Freud comme ceux du processus primaire, où l'inconscient trouve son régime, recouvrent exactement les fonctions que cette école tient pour déterminer les versants les plus radicaux des effets du langage, nommément la métaphore et la métonymie, autrement dit les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement synchronique et diachronique où ils apparaissent dans le discours. La structure du langage une fois reconnue dans l'inconscient, quelle sorte de sujet pouvons-nous lui concevoir ? On peut ici tenter, dans un souci de méthode, de partir de la définition strictement linguistique du Je comme signifiant : où il n'est rien que le shifter ou indicatif qui dans le sujet de l'énoncé désigne le sujet en tant qu'il parle actuellement. C'est dire qu'il désigne le sujet de l'énonciation, mais qu'il ne le signifie pas. Comme il est évident au fait que tout signifiant du sujet de l'énonciation peut manquer dans l'énoncé, outre qu'il y en a qui diffèrent du Je, et pas seulement ce qu'on appelle insuffisamment les cas de la première personne du singulier, y adjoignît-on son logement dans l'invocation plurielle, voire dans le Soï de l'autosuggestion. (KAUFMANN, 1998, p. 561)

En conclusion, à ce moment de la recherche, sur « les conflits » possibles entre la subjectivité juridique et celle de la psychanalyse, nous rappelons ici ce qu'a dit Lacan dans son intervention à la Sorbonne quant à la métaphore – ayant fonction de rhétorique – que le *Je* de ce choix métaphorique « naît ailleurs que là où le discours s'énonce, précisément chez celui qui l'écoute » ; et encore que le *statut des effets de la rhétorique*, s'étende à n'importe quelle signification. Il a affirmé qu'aucun coup de dés dans le signifiant, n'y abolira jamais le hasard, et « qu'aucun hasard n'existe qu'en une détermination de langage ».

Par conséquent nous indiquons cet important dialogue entre Lacan et Perelman comme la pierre angulaire qui ouvre un nouveau mode de réflexion autant sur les tensions et « *les conflits* » entre le *désir de l'individu* et les *lois des sociétés concrètes* (LEBRUN, 1997), que ceux entre les différentes *lois des sociétés* et la « *Loi du langage* ». <sup>8</sup> Celle-ci appelée aussi du *Loi du Nom-du-Père*, elle est considérée par la Psychanalyse comme un fait humain <sup>9</sup> restant à être étudié.

Ainsi, il nous semble important de souligner que dans ce dialogue nous trouvons des paramètres pour une analyse plus approfondie entre les discours de la raison pratique c'est-à-dire, de la *capacité de décisions raisonnables* <sup>10</sup> pour orienter les actions

---

<sup>8</sup> « Les habitats institutionnels sont construits sur un vide – un vide à partir duquel se déploie la parole et qui porte la pensée. À la croisée des chemins historiques, une tâche s'impose: restaurer le doute, analyser l'agencement des ignorances qui font cortège à la Science contemporaine, surmonter la croyance obscurantiste d'aujourd'hui. Instituer la vie: tel est le maître mot qui résume cette tâche. La Fabrique de l'homme n'est pas une usine à reproduire des souches génétiques. On ne verra jamais gouverner une société sans les chants et la musique, sans les chorégraphies et les rites, sans les grands monuments religieux ou poétiques de la Solitude humaine. » (LEGENDRE, 1996, p. 8).

<sup>9</sup> Saussure souligne à plusieurs reprises la factualité du langage par des expressions comme « un fait humain », « le fait du langage », et « les faits du langage » (KYHENG, 2006).

<sup>10</sup> C'est donc face à cette « logique du dispositif et du besoin » qu'il s'agit aujourd'hui de restaurer une « logique du sujet et du désir », en même temps qu'une « faculté de juger » : « face au danger de ne pas penser, seule la restauration de la faculté de juger peut enrayer le glissement vers le totalitarisme pragmatique » (LEBRUN, 2009, p. 237 apud PESLOUAN, 2010).

humaines, parfois soutenus par l'éthique de l'universalité et d'autre fois par l'éthique de la singularité.

Cette digression psychanalytique sur les fondements de la Loi de l'humanité insérée dans les structures du langage, – c'est-à-dire, sur la question de la légitimation de la *Loi comme instance signifiante* à un niveau individuel et social, et plus spécifiquement sur la « capacité de jugement » qui permet de comprendre l'idée même de *décision raisonnable* par rapport aux conditions de construction de la subjectivité -, ouvre la discussion sur les possibilités de la *représentation tiers* transcendante, qui viendrait à occuper le « lieu de l'exception » organisateur d'un lien social consistant, dans le symbolique contemporain – qui marche vers un système complet et inconsistant.

La théorie de l'inconscient, relevant d'une épistème différente, car ayant une conception différente du sujet parlant, indique à la philosophie du Droit, ainsi qu'à la linguistique :

[...] la nécessité de revenir non pas à une antériorité mais à une hétérogénéité par rapport au langage, afin d'y saisir non seulement les relations du sujet au signifiant, mais aussi les différentes modalités translinguistiques de sens qui interrogent le linguiste aussi bien du côté de « l'expérience enfantine » du langage que du côté de diverses formes de sa « pathologie ». Le linguistique est placé aujourd'hui devant le même dilemme qui préside à la constitution de la linguistique [...] Ou bien, soumis à la métalangue, il recule devant le gouffre entrevu et, au prix du refoulement de la pulsion et de l'inconscient, qui fonde le discours des sociétés modernes, il continue à servir et à justifier la communication, la finitude, la linguistique assertive et identifiante; ou bien il cherche à aller au-delà de la posture métalinguistique, pour essayer de dire du procès signifiant autre chose que ce qui relève de l'assertion et de l'identification. Il s'orientera, dès lors, vers leur interprétation que la psychanalyse rend possible. Mais, dans cette hypothèse, un autre découpage des disciplines qui s'intéressent au sens deviendra possible (KAUFMANN, 1998, p. 751).

A partir de là, nous pensons que ces constatations conduiront à l'émergence des nouvelles disciplines des sciences humaines, dans une vision et une pratique transdisciplinaire, qui s'occuperont d'étudier les fournitures du langage. En d'autres termes, les usages persuasifs du langage, du point de vue de la psychanalyse, pour se pencher sur la question de la dialectique du signifiant et de l'Autre, le « vide interne » subjectif, les versants radicaux des effets du langage, nommément la métaphore et la métonymie – soit, les effets de substitution et de combinaison du signifiant dans les dimensions respectivement synchronique et diachronique repérés dans le discours.

La recherche plus approfondie sur les repères post-modernes qui occupent la place de la *différence inaugurale* du champ symbolique – point de *négation* qui rend possible l'entrée dans la *parole* en exigeant du sujet de renoncer à la jouissance absolue, négation qui sert de fondement à la Loi de l'interdiction de l'inceste et qui, dans ses mutations, engendre toujours de nouveaux comportements subjectifs – continue à nous interroger.

La question demeure : Quelle représentation soutiendrait la capacité de jugement singulier du sujet éthique et responsable par rapport à ses actes, dans la contemporanéité ?

Conformément à la thèse développée par Lebrun (1997) dans son œuvre « Un monde sans limite », une des trois modalités d'élaborer l'absence de totalité du champ symbolique, c'est-à-dire, d'élaborer le « vide structurel » inscrit dans les lois de la parole est la « capacité de juger ». Il indique comme autres modalités d'élaboration humaine de cette absence constitutive symbolique : le « lieu de l'énonciation » (subjectivation inconsciente), et la considération de la « catégorie de l'impossible ».

La considération transdisciplinaire de ces trois modalités d'élaborer le point de négation, – fondateur du champ symbolique, servant de fondement à la loi de l'interdiction de l'inceste – pourrait contribuer dans l'épistémologie et dans les méthodes des sciences humaines à des nouveaux modes de réflexion sur les tensions et les conflits socio-juridiques, parce que les normes et les lois des sociétés concrètes sont développées et transmises à partir de l'interdiction fondatrice de la jouissance illimitée et de l'inceste. Et aussi parce que ces règles – sociales ou juridiques – ont comme fonction de soutenir le consentement à cette perte de jouissance.

A partir de cette *négation fondatrice*, de cette insatisfaction inévitable de la jouissance absolue, l'entrée dans le champ de la parole engendre une rupture avec le monde réel et la conséquente impossibilité de tout dire à travers la parole. L'être naturel émerge comme être parlant (*parlêtre*, terme néologique Lacanien) à partir d'une perte, d'un « moins de jouissance » qui sert de fondement aussi bien à la Loi du Nom du Père qu'au désir, ainsi que, de manière voilée et dans ses spécificités, aux lois des sociétés concrètes.

Ces *contraintes de structure* surgissent dans les niveaux des « *humus humain et social humain* » établissant la limite représentée toujours par l'interdiction de l'inceste, étant considérées par les discours des sociétés concrètes, même dans ses *contingences historiques*, remettent en question la rhétorique positiviste à travers la *réintroduction* dans le discours scientifique du *paradoxe* de la *structure du sujet clivé*.

En conclusion, en ce qui concerne les fondements pour la réflexion sur les conflits, nous affirmons que l'argumentation rhétorique du Droit de Perelman, suivant la logique lacanienne et la logique quantique du tiers inclus, considérant une réalité multidimensionnelle et multiréférentielle, pourra être analysée selon les différentes dimensions de la métaphore (qui n'a pas de fonction d'analogie et présente une vérité toujours relative), justement parce que « l'énonciation ne se réduira jamais à l'énoncé d'aucun discours ».

L'étude de l'argumentation rhétorique aux différents niveaux de la métaphore, aussi bien que la poursuite de la recherche à propos des conditions de subjectivité comme effet du signifiant discursif, dans une observation attentive des mutations et des désordres réels du monde contemporain, producteurs d'expressions psychopathologiques dans les liens sociaux par des clivages identificateurs angoissés, pourra grandement contribuer, pensons-nous, à la compréhension et à la solution des conflits socio-juridiques.

Les pratiques signifiantes, la production de textes non canoniques et l'aspiration de bien développer la capacité de jugement équilibré. Il s'agit de développer des

conditions subjectives à la formulation d'une décision raisonnable et justifiée sachant éviter les excès des passions humaines et la violence. Ces pratiques signifiantes pourront faire émerger par cette médiation et ce processus analytique un autre style de signifiant de Droit.

Cela nous demande d'avoir un regard et une écoute plus souple dans le sens de mieux élaborer et comprendre nos propres clivages constitutifs subjectifs. Cela nous pousse aussi à chercher le visage de l'Autrui et à inscrire quelque chose du savoir réel de nos relations humaines dans le « transfert », comme expérience d'une dialectique plus positive et amoureuse.

Comme effet, de l'analyse d'après cette dialectique et de la génération d'une autre position subjective, les conflits entre les individus, la loi de l'interdiction de l'inceste et les lois des sociétés concrètes pourront être analysées dans ses différents domaines de légiférations, car le conflit donnant origine à la fondation de la culture humaine ne se situe pas entre la Loi et le désir, mais entre la Loi et la jouissance absolue intentionnée. Le conflit de toute relation institutionnelle ou juridique, privée ou publique, ne se situe pas entre « le droit et le non-droit », mais entre la valorisation du « non-respect d'un pacte » et le jugement interprétatif contenu dans l'édit de la Loi signifiante regardant « l'acte de transgression » correspondant.

En observant les propulseurs réels des ressources rhétoriques et métaphoriques de l'argumentation, dans une logique d'analyse rétroactive et de jugement des valorisations, ce processus dialectique pourra peut-être produire chez les sujets un effet de réélaboration de la référence signifiante soutenue par les inscriptions des récits de la tradition du Nom du Père dans le processus d'éducation désaliénant et dans un état d'âme capable d'engendrer la pensée éthique, originale et responsable de l'acte produit.

Aussi une réélaboration des conflits socio-individuels et de Droit, laquelle puisse produire, selon la pensée de Pierre Legendre (1996, p. 8-9), un système de construction institutionnelle de l'humanité. En effet, la production d'un Droit qui considère « l'abîme » de l'existence humaine dans la douleur « d'être né et de devoir mourir », point de faiblesse en chaque homme « à partir duquel se déploie la parole et qui porte la pensée ». Il nous enseigne que c'est la tâche de « restaurer le doute, analyser l'agencement des ignorances qui font cortège à la Science contemporaine, surmonter la croyance obscurantiste d'aujourd'hui », d'instituer la vie en instituant la subjectivité dans l'art de l'interprétation de la morale sociale et de la construction de la référence tierce fondatrice de la culture.

Nous affirmons donc que, basée sur des fondements jusphilosophiques et psychanalytiques, c'est la « confiance » dans les promesses contenues dans le mythe – divin, paternel et étatique – qui soutient l'*acceptation* des sujets aux interdictions, aux crimes œdipiens et à leurs nuances, donnant lieu ainsi aux pactes sociaux et à la capacité humaine de « jugement *singulier* », avec des idées propres et moins aliénées.

De l'interlocution et de la résolution des conflits possibles entre les différents niveaux discursifs de la Psychanalyse et du Droit, à partir de la considération de la Loi du Nom-du-Père, des savoirs pourront émerger soutenant la fonction rhétorique humanisatrice exercée par les médiateurs, juges et autres opérateurs du Droit dans l'acte de décider dans le champ juridique. Ceci est valable aussi bien dans d'autres connaissances génératrices d'organisation de la filiation et de la répartition de la



jouissance, donnant des conditions à la construction du sujet dans la postmodernité comme *effet du signifiant discursif*, dans le champ de la psychanalyse.

Dans le « Séminaire XX, Encore », au début du texte « De la jouissance », Lacan dit qu'il pourrait parler dans une faculté de Droit aux juristes, parce que c'est bien là qu'existent les codes qui rendent manifeste que le langage s'y réalise. Il précise qu'il pourrait leur faire sentir ce qui est dans le discours psychanalytique le fondement, à savoir, que le langage n'est pas l'être parlant, « le parlêtre », comme nous désignons les hommes. C'est bien autre chose et, pour commencer à les comprendre, nous devons les supposer au lit, quoiqu'avec des excuses.

Il affirme, en exemplifiant avec le bon droit coutumier sur lequel se fonde la pratique du concubinat, que le Droit ne nie pas le lit, quoiqu'il demeure voilé ce qui signifie coucher ensemble, c'est-à-dire, s'embrasser.

Lacan éclaire, indiquant l'usufruit dans sa notion de Droit :

[...] le rapport du droit et la jouissance. [...] j'ai déjà évoqué dans mon séminaire sur l'éthique, à savoir la différence qu'il y a de l'utile à la jouissance. [...] L'utile, ça sert à quoi ? C'est ce qui n'a jamais été bien défini en raison du respect prodigieux que, du fait du langage, l'être parlant a pour le moyen. L'usufruit veut dire qu'on peut jouir de ses moyens, mais qu'il ne faut pas les gaspiller. Quand on a l'usufruit d'un héritage, on peut en jouir à condition de ne pas trop en user. C'est bien là qu'est l'essence du droit – répartir, distribuer, rétribuer ce qu'il en est de la jouissance.

Qu'est-ce que c'est que la jouissance ? Elle se réduit ici à n'être qu'une instance négative. La jouissance, c'est ce qui ne sert à rien.

Je pointe là la réserve qu'implique le champ du droit-à-la-jouissance. Le droit n'est pas le devoir. Rien ne force personne à jouir, sauf le surmoi. Le surmoi, c'est l'impératif de la jouissance – Jouis!

C'est bien là que se trouve le point tournant qu'interroge le discours analytique. Sur ce chemin, dans ce temps de l'après-vous que j'ai laissé passer, j'ai essayé de montrer que l'analyse ne nous permettait pas de nous en tenir à ce dont j'étais parti, respectueusement certes, soit à l'éthique d'Aristote. Un glissement au cours des âges s'est fait, glissement qui n'est pas progrès, mais contour, qui, de la considération de l'être qui était celle d'Aristote, a conduit à l'utilitarisme de Bentham, c'est-à-dire à la théorie des fictions, démontrant du langage la valeur d'usage, soit le statut d'outil. C'est de là que je suis revenu à interroger ce qu'il en est de l'être, du souverain bien comme objet de contemplation, d'où on avait cru jadis pouvoir édifier une éthique. [...] J'écrirai la phrase suivante – La jouissance de l'Autre, de l'Autre avec un grand A, du corps de l'Autre qui le symbolise, n'est pas le signe de l'amour (LACAN, 1984, 10-11).

Il est difficile de comprendre cette articulation symbolique discursive, parce qu'elle se présente toujours conflictuelle entre le voilé et le dévoilé, entre les fictions et le réel. La logique, l'objet et la finalité de la recherche et de l'application des thèmes en chaque champ discursif se présentent différemment et sont encadrés par des disciplines scientifiques distinctes. Mais nous affirmons tout de même que la Psychanalyse et le Droit sont comme des parties distinctes d'une pierre d'aimant. Toujours que ces

propriétés impressionnantes apparaissent, elles sont remarquables et la tentation surgit de les associer à la magie ou de les utiliser comme boussole. De notre part, nous pensons utiliser ces parties séparées de la pierre d'aimant dans la construction d'une nouvelle éthique de respect des singularités, c'est-à-dire de respect et de tolérance des différences, aussi bien que des égalités individuelles et collectives, grâce à l'incontestable perception de Jacques Lacan de la topologie discursive.

Enfin, le discours que nous nommons « jus-psychanalytique » amorce d'importantes réflexions sur les désordres réels du monde contemporain, fournit des fondements cliniques pour une nouvelle compréhension des sujets à travers le langage, à partir de la considération des facteurs inconscients de la sexualité, de l'agressivité et de la violence, déterminants du comportement humain, et encore sur les relations et les responsabilités sociales et juridiques envers la nature. Comme explique Serge Lesourd : « il n'y a de sujet que du langage et de l'impossible à tout dire qui spécifie l'organisation signifiante ».

Selon lui, la subjectivité dépend des conditions du langage et des conditions de son usage par l'individu. Elle dépend des discours qui articulent les relations de jouissance tolérables dans une société donnée, c'est-à-dire, des énoncés de la Loi de l'interdiction de l'inceste.

Pour de telles raisons, Lesourd élargit la recherche sur les transformations des conditions langagières, aussi bien que sur les changements radicaux des pratiques discursives pendant les dernières décennies du XXème siècle, lesquelles produisent des effets remarquables sur les manifestations des maladies subjectives et sur les modalités psychiques.

Dans cette ligne de pensée, nous entendons que l'abordage des conflits subjectifs et collectifs est élargi par la médiation des discours du Droit et de la Psychanalyse, car il se fonde sur l'étude de la Loi comme signifiant, comme instance symbolique qui fonctionne en chaîne dans les structures du langage.

La compréhension du champ symbolique se déplace ainsi vers des registres épistémologiques différents, réintroduisant le doute à l'égard des principes logiques et aux procédés d'argumentation et démonstration. Elle accentue l'importance du signifiant distinct du signifié aux différents niveaux conscients et inconscients du langage et remet en question le sens manifeste du mot jugement, qui condense plusieurs concepts, à savoir : opinion, supposition, estimation, pensée sur l'action ou la réputation de l'autre ou de soi-même.

Elle permet d'analyser si telle faculté de l'intelligence de formuler des propositions provient de l'angoisse, de la peur et de la douleur, ou si elle émerge en paroles, pensées, actes et omissions originaires de l'Amour de l'Autre, pour l'autre et pour soi-même.

Cela signifie à nos yeux la possibilité de l'avènement d'un autre style de procédé d'analyse et d'interprétation des conflits subjectifs et socio-juridiques, dans une dialectique triadique de transformation des signifiants manifestés en paroles en ses différentes significations. Une procédure analytique dans le transfert positif des référentiels qui permette le déplacement de l'énergie fixée et matérialisée en des tensions et jugements non harmoniques, duquel résulte une autre posture et une position

subjective discursive plus créative, d'accueil et de gratitude comme expressions de l'Amour.

## BIBLIOGRAPHIE

- FREUD, S. Pourquoi la guerre ? [1933] In : *Résultats, idées problèmes*, v. II – 1921-1938. Paris : PUF, 1995.
- KAUFMANN, P. (sous la dir. de -), *L'Apport freudien : Eléments pour une encyclopédie de la psychanalyse*. Sous la direction de Pierre Kaufmann. Paris : Larousse, 1998.
- KYHENG, R. Le langage : faculté, ou généralisation-des-langues ? – enquête saussurienne, *Texto!* [en ligne], mars 2006, vol. XI, n° 1. Disponible sur : URL : [http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur\\_Saussure/Kyheng/Kyheng\\_Langage.html](http://www.revue-texto.net/Saussure/Sur_Saussure/Kyheng/Kyheng_Langage.html).
- LACAN, J. La métaphore du sujet. In: *Écrits II*, Appendice II. Paris : Éditions du Seuil, 1999a.
- LACAN, J. L'instance de la lettre dans l'inconscient ou la raison depuis Freud. In: *Écrits I*. Paris : Éditions du Seuil, 1999b.
- LACAN, J. *Le séminaire : livre XX. Encore (1972-1973)*. Paris : Éditions du Seuil, 1984.
- LEBRUN, J.-P. *De la servitude des nouveaux rois*. Texto, 2004.
- LEBRUN, J.-P. *Un monde sans limite*. Essai pour une clinique psychanalytique du social. Toulouse : Erès, 1997.
- LEGENDRE, P. *La fabrique de l'homme occidental, suivi de L'Homme en meurtrier*. Paris : Arte Éditions, 1996.
- NICOLESCU, B. *La Transdisciplinarité : Manifeste*. Paris : Éditions du Rocher, 1996.
- NICOLESCU, B. Le tiers inclus : de la physique quantique à l'ontologie. *Bulletin Interactif du Centre International de Recherches et Études transdisciplinaires*, n° 13. 24 novembre 1998. Disponible sur : <http://www.barbier-rd.nom.fr/B.Nicolescu/tiersinclus.html>.
- PERELMAN, C. *Étique et droit*. Bruxelles: Editions de l'Université de Bruxelles. 1990.
- PESLOUAN, D. L. Une critique éducative du libéralisme, *Critique du Libéralisme*, 15.03.2010, Professeur à l'IUFM Célestin Freinet de Nice. Disponible sur : [http://www.jacques-pain.fr/jacques-pain/Art\\_Une\\_critique\\_educative.html](http://www.jacques-pain.fr/jacques-pain/Art_Une_critique_educative.html).